

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY
DU MASTER DROIT *ECONOMIE GESTION*
MENTION *INTELLIGENCE ECONOMIQUE, INNOVATION ET TERRITOIRE*
PARCOURS *ECONOMIE DE L'INNOVATION ET VEILLE STRATEGIQUE* ,
PARCOURS *ECONOMIE DE L'INNOVATION ET VEILLE STRATEGIQUE- SASSARI*
PARCOURS *ECONOMIE DE L'INNOVATION ET VEILLE STRATEGIQUE-
TIMISOARA***

Le directeur du collège *Droit Science Politique Economie Gestion*

Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1, al 9 du code de l'éducation ;

L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014 ;

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour le master : ***Droit, Economie, Gestion***

Mention : ***Intelligence économique, innovation et territoire***

Parcours : ***Economie de l'innovation et veille stratégique (EIVS)***

Parcours : ***Economie de l'innovation et veille stratégique – Sassari***

Parcours : ***Economie de l'innovation et veille stratégique - Timisoara***

Année d'étude : **2^{ème} année de Master**

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement assuré
Carrincazeaux	Christophe	Enseignant	Resp. parcours
Belin	Jean	Enseignant	Economie de la Défense et Structures actionnariales
Sterzi	Valerio	Enseignant	Economie de la propriété intellectuelle

Article 2 : Monsieur Carrincazeaux est nommé/e en qualité de président/e du jury.

Article 3 : Ce jury est constitué pour l'année universitaire 2025-2026

Fait à Bordeaux, le : 10/09/2025

M. Jean-Christophe Saint-Pau
Le directeur du collège *Droit Science
Politique Economie Gestion*

